



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/069	OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIER
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-069-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'activité des associations locales et qu'il convient d'allouer des subventions exceptionnelles lorsqu'elles souhaitent organiser des manifestations ponctuelles ou lorsqu'elles rencontrent des situations particulières,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, sans la voix de Madame M. DEVILAINÉ en sa qualité de présidente d'association subventionnée, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1 :

DECIDE d'allouer, pour l'année 2018, les subventions exceptionnelles aux associations locales suivantes :

- Orchestre d'Harmonie de Nangis : **7 000,00 €** pour l'organisation du 17^{ème} Festival des musiques O'Tonales ;
- Nangis Boxing : **1 600,00 €** pour l'achat de matériel cardio-training et DJ pour la journée Challenge ;
- Club de l'amitié : **2 000,00 €** pour les 40 ans du club ;
- Amicale Bouliste : **500,00 €** pour la construction d'une cuisine modulable pour l'Été ;
- Nangis Natation : **1 000,00 €** pour la formation de 50 jeunes au secourisme ;
- Association Sportive du lycée Henri Becquerel : **500,00 €** pour un championnat à Bordeaux ;
- Association Générale d'Intervenants Retraités (AGIR-abcd) : **1 000,00 €** pour le projet chorale « apprentissage de la langue » ;
- Association des Photographes Amateurs de Nangis (APAN) : **680,00 €** pour l'achat d'un appareil Polaroid pour les événements festifs.

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense est inscrite à l'article « 6745 » du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement avec ventilation aux codifications fonctionnelles concernées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-069-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018